

Derrière Samuel de Champlain, un certain Pierre Dugua de Mons

Mathieu d'Avignon

Numéro hors-série, 2004

Québec : oeuvre du temps, oeuvre des gens

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7617ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

d'Avignon, M. (2004). Derrière Samuel de Champlain, un certain Pierre Dugua de Mons. *Cap-aux-Diamants*, 20-24.

UN CERTAIN PIERRE DUGUA DE MONS

PAR MATHIEU D'AVIGNON

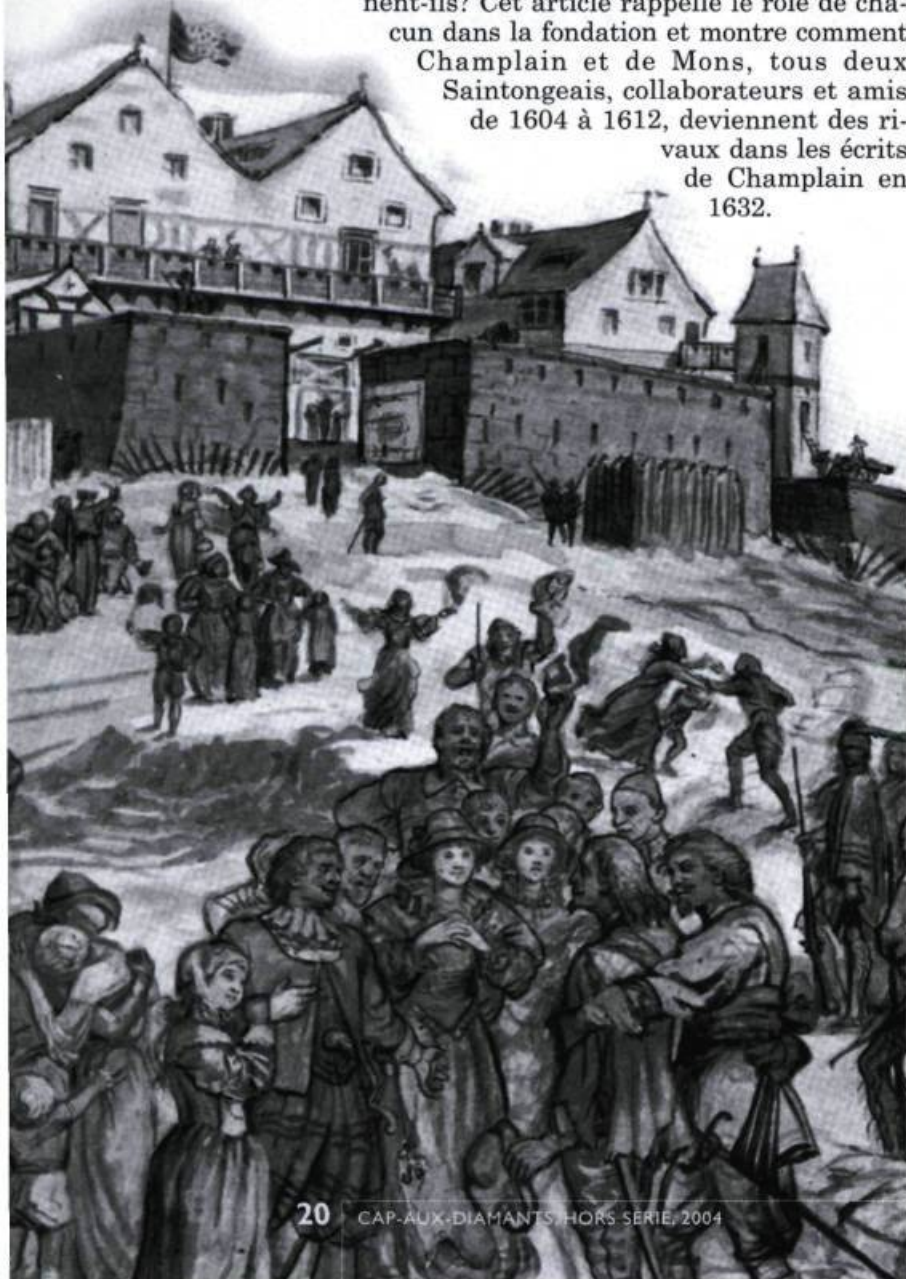
Les explorations de Samuel de Champlain l'amènent jusqu'aux Grands Lacs, où il passe l'hiver 1615-1616 au milieu des Hurons. À son retour à Québec, il est accueilli avec soulagement par les colons inquiets de cette longue absence, comme l'illustre cette gravure anglaise. (Collection Yves Beauregard).

Illustre personnage, Samuel de Champlain est reconnu par l'histoire et la mémoire collective au Québec comme «le fondateur» de Québec et «le père» de la Nouvelle-France, puis du Québec. Que fonde Champlain en 1608 : un poste de traite, une colonie catholique? Est-il le seul fondateur? L'homme à l'origine de la fondation, Pierre Dugua de Mons, marchand protestant, ne mérite-t-il pas aussi le titre de «père fondateur»? Quelle relation Champlain et de Mons entretiennent-ils? Cet article rappelle le rôle de chacun dans la fondation et montre comment Champlain et de Mons, tous deux Saintongeais, collaborateurs et amis de 1604 à 1612, deviennent des rivaux dans les écrits de Champlain en 1632.

LES ORIGINES DE LA FONDATION DE QUÉBEC

Pour comprendre les origines de la fondation de Québec, remontons jusqu'à la fondation de Tadoussac, en 1600, par Pierre Chauvin de Tonnetuit, détenteur du monopole de traite de Tadoussac et des environs. Chauvin devait fonder une colonie, y transporter des engagés et des colons, en échange de l'exclusivité de la traite des fourrures. De Mons participe à cette expédition comme passager, voyageant «pour son simple plaisir». Marcel Trudel rappelle l'importance ultérieure de ce personnage dans la fondation de la Nouvelle-France : «En montant à bord du *Don-de-Dieu* à titre d'observateur, de Mons inaugure en 1600 une carrière américaine qui, certes, ne comptera que de brèves années, mais demeure d'une importance capitale : c'est elle qui orientera le destin de Champlain». Le lieutenant de Chauvin aussi présent, François Gravé du Pont, aurait remonté le fleuve Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières dès 1599 et serait à l'origine de l'apparition des toponymes «Québec» et «Trois-Rivières» sur la carte Levasseur de 1601, selon Trudel. Durant cette expédition, les Français entretiennent des rapports cordiaux avec les Montagnais qui occupent, au début du XVII^e siècle, entre autres territoires, les environs de Tadoussac et de Québec. Les Montagnais secourent les survivants de l'hiver 1600-1601 jusqu'à ce qu'ils soient rapatriés en 1601 et deux Montagnais, s'étant embarqués pour la France avec les hommes de Chauvin, entre 1600 et 1602, sont reçus par le roi Henri IV.

Lors de cette rencontre, Henri IV charge ces deux ambassadeurs montagnais de transmettre une offre d'alliance à leur grand chef Anadabijou : contre la permission de peupler le territoire, le roi promet d'assister les Montagnais pour négocier une paix avec les Iroquois ou pour leur faire la guerre. Ces ambassadeurs sont rapatriés en 1603 par François Gravé du Pont, lieutenant d'Aymar de Chaste, nouveau titulaire du monopole du Canada. Ils rapportent l'offre d'alliance du roi à leur grand chef lors d'un conseil à la Pointe-Saint-Mathieu (Baie-Sainte-Cathe-



rine), le 27 mai 1603. Champlain, qui fait son premier voyage au Canada vraisemblablement comme simple passager et qui accompagne Gravé du Pont dans ses explorations, décrit cette alliance dans *Des Sauvages*.

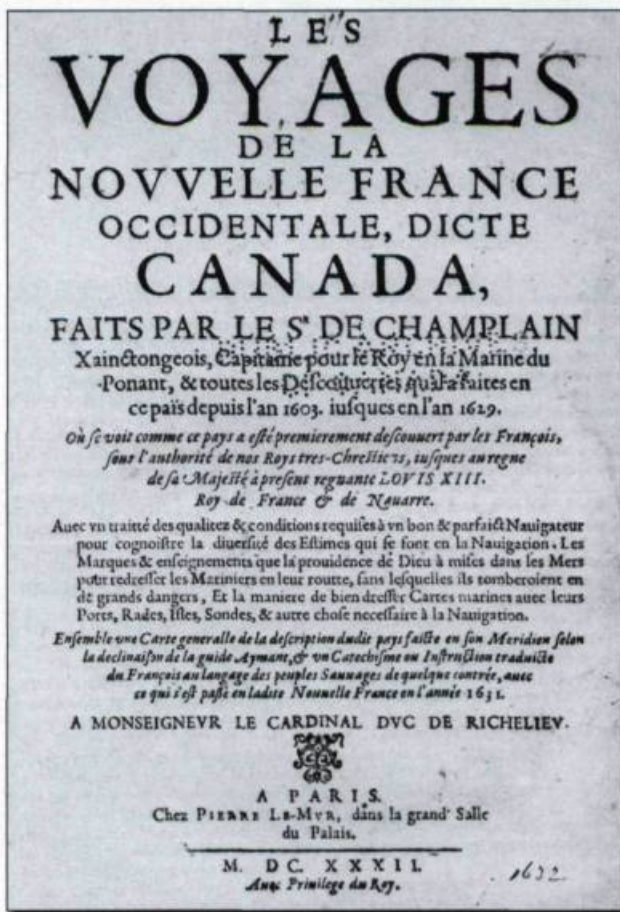
L'alliance franco-montagnaise du 27 mai 1603 est fondatrice à plusieurs égards. Le commerce des fourrures étant la principale source de financement de la fondation, la France opte pour la négociation d'alliances (militaires, commerciales et plus tard matrimoniales) avec les Autochtones, plutôt que pour l'apartheid. À partir de 1603, les commissions accordées aux dirigeants de la Nouvelle-France ordonnent en effet de «traiter et contracter [...] paix, alliance, confédération, et bonne amitié [...] avec lesdits peuples et leurs Princes ou autres ayant pouvoir et commandement sur eux». En devenant l'allié des Montagnais contre les Iroquois, Henri IV ignore la puissance des Cinq-Nations iroquoises, qui deviendront les alliées des Hollandais puis des Anglais, et l'étendue de la population Iroquoise. Enfin, cette alliance permet à Champlain, lieutenant de Dugua de Mons, en 1608, de fonder une habitation en territoire montagnais, à Québec, lieu nommé *Uepishtikueiau* par les Montagnais avant les premières expéditions françaises du XVII^e siècle.

**CHAMPLAIN ET DE MONS,
COLLABORATEURS ET AMIS
(1604-1613)**

Promu lieutenant général et titulaire du monopole d'Acadie, en 1603 (et de toute la Nouvelle-France avant la fin de l'année), de Mons organise une expédition visant à y fonder une colonie et à commercer avec les Autochtones de cette «province»: les Micmacs, les Malécites et les Armouchiquois. Accompagné de serviteurs, Champlain participe à cette expédition en tant qu'observateur. Entre autres événements, il décrit la construction de l'habitation de l'île Sainte-Croix (Dochet Island) en 1604 (déménagée au Port-Royal en 1605) et la fondation de Port-Royal (Annapolis Royal, N.-É.) en 1605 sous les ordres de Dugua de Mons. Ce dernier s'embarque pour la France, en 1605, en laissant le commandement du Port-Royal à Gravé du Pont pour 1605 et à Jean Biencourt de Poutrincourt pour 1606-1607. Pendant cette expédition, de Mons délègue des tâches importantes à Champlain: explorer le territoire, négocier des alliances avec des chefs autochtones, rechercher des mines. En dépit du succès de l'entreprise acadienne de Mons, un arrêt du Conseil d'État révoque son monopole en 1607. Peu après, le roi lui concède le monopole du Canada, mais seulement pour 1608.

Pendant qu'il défend son projet et incite la cour à prolonger son monopole, de Mons attribue le commandement de son expédition à deux lieutenants: Champlain pour la fondation de l'«Abitation» de Québec et Gravé du Pont pour les affaires franco-amérindiennes. Le 3 juillet 1608, Champlain débarque à Québec avec des engagés exerçant divers métiers (bûcherons, charpentiers, laboureurs, etc.) afin d'y fonder une habitation pour de Mons et ses associés (Lucas Legendre et Pierre Caulier). Des Français, ayant comploté pour assassiner Champlain et vendre l'Abitation aux Basques ou Espagnols fréquentant le fleuve Saint-Laurent, sont dénoncés par l'un des comploteurs. Les «auteurs de la sédition» sont arrêtés, puis jugés à Québec par Champlain, Gravé du Pont, le maître et le contremaître de navires. Le serrurier Jean Duval, chef du complot, est «pendu et étranglé audit Québec, et sa tête mise au bout d'une pique pour être plantée au lieu le plus éminent de notre fort». Les autres «mauvais garçons» (sauf le délateur Antoine Natel) sont rapatriés en France pour y être jugés. La sentence exemplaire imposée à Duval marque la fondation: la première application de la justice criminelle française dans la colonie naissante. Durant l'hiver 1608-1609, à Québec, seize des vingt-cinq engagés décèdent du scorbut ou de la dysenterie.

Page de titre de l'édition de 1632 des *Voyages* de Samuel de Champlain, dans laquelle l'auteur se livre à une critique de l'action de Pierre Dugua de Mons. (*Rêves d'empire. Le Canada avant 1700*, 1982, p. 68).





■ Le sieur Pierre Dugua de Mons (Direction du patrimoine, Nouveau-Brunswick, <http://www.gnb.ca>, mot-clé «Patrimoine»).

Dans la logique de l'alliance de 1603, Champlain et Gravé du Pont devaient, une fois l'«Abitation» fondée, assister leurs alliés montagnais contre les Iroquois. Cette participation aux guerres autochtones permettant l'exploration de nouveaux territoires, Champlain laisse le commandement de Québec à Godet des Maretz en 1609 et s'embarque avec des guerriers montagnais en direction de l'Iroquoisie. En route, les alliés croisent des chefs et guerriers algonquins et hurons se dirigeant vers Québec pour négocier une alliance avec Champlain et son «frère» Gravé du Pont et pour participer au raid en territoire ennemi : la victoire obtenue par les alliés à cette occasion scellera l'alliance. En plus de respecter les engagements d'Henri IV en participant aux guerres intertribales aux côtés de ses alliés, en 1609 et en 1610, Champlain acquiert du prestige parmi les alliés amérindiens des Français et peut jouer de diplomatie afin d'obtenir des privilèges

pour de Mons et ses associés, aux dépens des autres compagnies profitant du libre commerce, en 1609-1612. À peine débarqué dans la métropole, Champlain rejoint de Mons pour dresser un rapport de la fondation et de sa participation aux guerres amérindiennes, mais aussi pour rapporter une promesse des Algonquins et des Hurons, qui s'étaient engagés à le guider lors de ses prochaines explorations.

En 1610, de Mons et ses associés continuent d'approvisionner l'«Abitation» et Champlain se démarque à nouveau des autres Français et des engagés des compagnies rivales en participant à une autre bataille victorieuse contre des Iroquois, près de l'actuelle ville de Sorel. Dès son retour en France, il se rend chez de Mons pour dresser un bilan de sa deuxième participation aux guerres autochtones et rapporter la promesse réitérée des Algonquins et des Hurons de le guider dans leurs territoires respectifs. Le fait que de Mons et son secrétaire Jean Ralluau soient présents lors de la signature du contrat de mariage de Champlain et d'Hélène Boullé, signé à Paris, le 27 décembre, témoigne à n'en pas douter d'une amitié entre les deux fondateurs. En 1611, les associés de Dugua de Mons se désintéressent de l'«Abitation» et lui vendent leurs parts de la compagnie, pendant que Champlain s'occupe des alliances franco-amérindiennes. Dès son retour en France, il visite de Mons dans son domaine de Pons en Saintonge pour faire son rapport habituel.

Fait notable, jusqu'à ce qu'il vende son habitation en 1613 et qu'il s'associe à la nouvelle compagnie titulaire du monopole, la Compagnie du Canada, de Mons finance seul l'approvisionnement de ses engagés postés à Québec, toujours sans monopole. Champlain et de Mons font front commun, en 1611-1612, pour obtenir l'octroi d'un monopole en faveur de Dugua de Mons. Champlain demande l'intervention, en faveur de De Mons, du comte de Soissons, Charles de Bourbon, cousin du roi, en lui présentant ses récits de voyages et une carte de la «Nouvelle-France». À la suite du régicide d'Henri IV, en 1610, la régente Marie de Médicis réorganise l'administration de la Nouvelle-France dans laquelle, semble-t-il, de Mons n'a plus sa place. Le monopole du Canada et la lieutenance générale de la colonie sont octroyés à un haut noble, Charles de Bourbon, qui choisit Champlain pour le représenter à titre de lieutenant. Le comte de Soissons décède peu après sa nomination et c'est au tour du prince de Condé, Henri de Bourbon, qui devient vice-roi de la colonie et qui maintient la lieutenance de Champlain, de prendre en charge la Nouvelle-France.

CHAMPLAIN ET DE MONS,
DES RIVAUX (1632)

Nous savons peu sur les rapports qu'entretenaient Champlain et de Mons entre 1613 et le 22 février 1628 (date du décès de Dugua de Mons). Le récit de 1617, augmenté en 1632, comporte cette précision sur des articles présentés par de Mons aux associés de la Compagnie «de Canadæ» et au Conseil du roi en 1617. Sans citer ces articles ni élaborer sur leur contenu, Champlain laisse seulement entendre qu'ils sont mal reçus. Nous savons aussi que, en 1619, de Mons intervient en faveur de Champlain, afin qu'il demeure commandant de Québec. De Mons participe à la poursuite de la fondation de Québec et de la Nouvelle-France, à titre d'associé dans les compagnies successives, jusqu'à ce qu'il se retire à Fléac-sur-Seugne pour y vivre jusqu'à sa mort.

L'édition de 1632 des *Voyages* de Champlain contient une réédition de ses récits publiés en 1603, 1613 et 1619, des récits inédits de 1619-1629 et un *Traité de navigation*. En rééditant les récits de la fondation sous la gouverne de Dugua de Mons (de 1604 à 1607 en Acadie et de 1608 à 1613 à Québec), Champlain critique *a posteriori* l'entreprise de son supérieur et ami d'autrefois. Même s'il reconnaît que de Mons gouverne la colonie entre 1604 et 1612 et qu'il a largement contribué à la fondation, Champlain semble vouloir s'attribuer un rôle plus important, voire exagéré, en 1632. Du même coup, il cherche à se décrire comme l'archétype du colonisateur français (catholique) en Nouvelle-France, entre 1603 et 1629, au détriment de Dugua de Mons, Gravé du Pont et autres.

De Mons étant décédé, Champlain formule pour la première fois des critiques à l'égard de ses entreprises passées. Son ancien collaborateur et défunt ami incarne désormais un rival, l'Autre, de la «religion contraire» ou «prétendue réformée». Pour se distancer de Dugua de Mons et pour témoigner de son propre accord avec la réorientation de la politique coloniale par Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, en 1627 (seuls des colons catholiques peuvent immi-

PIERRE DUGUA DE MONS
v. 1560-1628

Né à Royan, en Saintonge, Pierre Dugua, sieur de Mons, est un acteur important mais méconnu de l'épopée française en Amérique.

Nommé lieutenant général de la Nouvelle-France en 1603, le sieur de Mons est chargé par Henri IV de fonder une colonie permanente en Amérique du Nord en échange du privilège exclusif de la traite des fourrures.

Après deux tentatives infructueuses en Acadie en 1604 et 1605, de Mons se tourne vers la vallée du Saint-Laurent. En 1608, il donne à Samuel de Champlain le mandat de fonder Québec et lui fournit tous les pouvoirs et le soutien matériel et financier nécessaire pour réussir cette entreprise.

Le 3 juillet 1608, Champlain débarque à Québec, en compagnie de vingt-sept compagnons et érige son habitation.

Pierre Dugua de Mons aura ainsi joué un rôle de premier plan dans la fondation du premier établissement français permanent en Amérique du Nord.

3 juillet 1999

Agnès Maltais
Ministre de la Culture et des
Communications du Québec



Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

Jean-Paul L'Allier
Maire de la ville
de Québec



VILLE DE
québec

grer en Nouvelle-France), Champlain pointe les «défauts» des expéditions organisées jadis par son ancien allié. Figurent parmi ces défauts les tensions causées par la cohabitation des deux religions dans la colonie, entre 1604 et 1612. Il ajoute, par exemple, un extrait au récit décrivant l'embarquement de 1604 pour l'Acadie, rappelant que les Français qui participaient à cette expédition étaient «tant d'une que d'autre religion». Ayant dénoncé auparavant l'octroi de commissions et de monopoles à des protestants, il dénonce les problèmes occasionnés par les rivalités religieuses dans la colonie : «Il se trouve quelque chose à redire en cette entreprise, [...] deux religions contraires ne font jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu parmi les Infidèles [les Amérindiens] que l'on veut convertir».

Il augmente aussi le récit de cette expédition en relatant qu'un curé et un ministre s'étaient battus devant des Autochtones. Ces ajouts lui permettent ensuite de décocher cette flèche : «Les Sauvages étaient tantôt d'un côté de l'autre, et les Français mêlés selon leur diverse croyance disaient pis que pendre de l'une et de l'autre religion. [...] Ces insolences étaient véritablement un moyen à l'infidèle

■ Plaque commémorative de Pierre Dugua de Mons posée sur la façade de l'église Notre-Dame-des-Victoires. Photo : Jacques Saint-Pierre, 2003.

■ Vitrail peint provenant d'une maison du Vieux-Québec montrant Samuel de Champlain. Photo : Jacques Saint-Pierre, 2003. (Collection privée).



de le rendre encore plus endurci en son infidélité». En somme, Champlain désire montrer que de Mons n'est pas parvenu à calmer les tensions religieuses au sein de sa colonie et qu'il y apportait «la paix le plus qu'il pouvait».

Signalons une dernière modification relative à de Mons et à la fondation de Québec et de la Nouvelle-France, soit la coupure en 1632 de la commission accordée à de Mons en 1608 (publiée par Champlain en 1613), le mandant de fonder une colonie au Canada. Cette commission retranchée, la première commission intégrée aux récits de Champlain (confirmant la «conquête» et la «fondation») devient la lieutenance attribuée à Champlain par le comte de Soissons en 1612. Champlain cherche-t-il à augmenter ses mérites et sa contribution à la fondation, aux dépens de Dugua de Mons en particulier? Certainement. Ce qui est avéré, c'est que les noms de plusieurs «fondateurs» participant aux expéditions de 1603 à 1619 (de Mons, Gravé du Pont et autres) disparaissent en 1632 pour faire place au «je», Champlain, héros de ses récits. Pourquoi Champlain agit-il ainsi? Pour encourager Louis XIII et Richelieu à lui verser une pension royale qu'il ne recevait plus depuis la prise de Québec par les frères

Kirke au nom de la couronne d'Angleterre en 1629. Afin de montrer que l'expérience acquise et sa fidélité envers les autorités métropolitaines, entre 1603 et 1629, font de lui l'homme tout désigné pour reprendre en charge la colonie en 1632. Pour assurer sa carrière canadienne, ses salaires et privilèges. Pour la postérité.

VERS UN NOUVEAU RÉCIT DES ORIGINES

En définitive, la collaboration entre de Mons et Champlain demeure capitale pour la fondation de Québec et de la Nouvelle-France, en 1608-1612, et leurs contributions respectives restent considérables. Depuis les travaux de Marcel Trudel sur Champlain et de Mons, publiés dans les années 1960-1970, plusieurs historiens ont collaboré, de diverses manières, à la réécriture d'un récit des origines incluant l'Autre : le protestant, l'Amérindien, l'esclave. ♦

Mathieu d'Avignon est doctorant en histoire à l'Université Laval, membre du CELAT et du Groupe de recherche sur l'histoire de l'UQAC.

■ L'établissement de l'île Sainte-Croix, où Pierre Dugua de Mons et Samuel de Champlain passent l'hiver de 1604. Gravure publiée dans *Les Voyages du sieur de Champlain...* (édition de 1613), planche en regard de la p. 28. (*Œuvres de Champlain*, Éditions du Jour, 1973, vol. 1, p. 176).



- | | | |
|---|---|--|
| <p>A Logis du sieur de Mons.
B Maison publique où l'on passoit le temps durant la pluie.
C Le magasin.
D Logement des suiffes.
E La forge.
F Logement des charpentiers.
G Le puis.
H Le four où l'on faisoit le pain.</p> | <p>I La cuisine.
L Iardinages.
M Autres Iardins.
N La place où au milieu y a un arbre.
O Palissade.
P Logis des sieurs d'Oruille, Champlain & Chandoré.
Q Logis du sieur Boulay, & autres artisans.</p> | <p>R Logis où logeoient les sieurs de Genestou, Sourin & autres artisans.
T Logis des sieurs de Beaumont, la Motte Bourliol & Fougeray.
V Logement de nostre curé.
X Autres iardinages.
Y La riuiere qui entoure l'isle.</p> |
|---|---|--|

Pour en savoir plus :

Mathieu D'Avignon. «Champlain : archétype du colonisateur français en Nouvelle-France?». In A.L. Araujo, et al. dir. *Actes du 1^{er} Colloque étudiant du Département d'histoire*. Québec, CELAT/Université Laval, 2002. p. 1-8.

Samuel de Champlain. *Œuvres de Champlain*. Montréal, Les Éditions du Jour, 1973. 3 vol.

Denys Delâge et Mathieu d'Avignon. «We Shall be One People, Québec». *Common-Place*, vol. 3, n° 4 (juill. 2003). www.common-place.org

Jean-Yves Grenon et Marc Beaudoin. *Pierre Dugua de Mons, un fondateur méconnu*. <http://lquebec.ifrance.com/dugua-demons>

Jean Liebel. *Pierre Dugua de Mons, fondateur de Québec*. Paris, Le Croit vif, 1999.

«Lettre patente pour l'Acadie en faveur de Pierre Dugua de Mons du 8 janvier 1603». Archives nationales du Canada, C¹¹D vol. 1, fo 17-21.

G. MacBeath. «Du Gua de Monts, Pierre». *Dictionnaire biographique du Canada. I. De l'an 1000 à 1700*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1967. p. 299-303.

Marcel Trudel. *Histoire de la Nouvelle-France. I. Les vaines tentatives, 1524-1603*. Montréal, Fides, 1963.

Sylvie Vincent. «L'arrivée des chercheurs de terres. Récits et dires des Montagnais de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXII, n° 2-3, p. 19-29.